

LE KURDE : FORMES DE SURVIVANCE D'UNE LANGUE INTERDITE

Salih AKIN

UPRESA 6065 DYALANG CNRS - Université de Rouen

E-mail : Salih.Akin@univ-rouen.fr

Résumé : Cette communication examine les formes de survivance du kurde en Turquie. Déniée existentiellement et nommément et subissant une politique d'étouffement permanente dans ce pays, cette langue doit sa survivance actuelle à une autogestion linguistique élaborée par les Kurdes. L'utilisation de cette langue dans les espaces communicatifs privés, sa pratique écrite dans des publications légales, semi-légales ou clandestines, ainsi qu'une dynamique créée par la diaspora kurde pour la sauvegarde et la diffusion de leur langue sont quelques aspects de cette autogestion linguistique qui a préservé le kurde d'une disparition totale.

Mots-clés : kurde, Turquie, politique linguistique, autogestion linguistique, satellisation

1. INTRODUCTION

Comment une langue déniée nommément et existentiellement, subissant une politique d'étouffement permanente, peut-elle survivre ? Quels sont les dynamiques sociales et politiques et les enjeux ethniques susceptibles d'intervenir en faveur de la survivance d'une langue menacée de disparition ? C'est à ces questions que cette communication tente d'apporter des éléments de réponse, à travers l'analyse de la situation sociolinguistique du kurde en Turquie. Pour cela, nous ferons, dans un premier temps, une description linguistique

du kurde et aborderons sa situation sociolinguistique. Dans un second temps, nous décrirons les différentes stratégies d'étranglement que l'Etat turc a déployées à l'encontre de cette langue et les contre-stratégies élaborées par les Kurdes pour la sauver d'une disparition totale.

2. DESCRIPTION LINGUISTIQUE DU KURDE

Appartenant à la famille des langues indo-européennes, le kurde se situe dans le groupe irano-aryen de cette famille qui regroupe plusieurs langues modernes comme l'ossete, le persan, le baloutchi, etc.. Cette langue, comme on le sait, n'est pas seulement parlée en Turquie : on la rencontre aussi en Arménie, en Irak, en Iran et en Syrie, Etats dans lesquels la population kurde a été répartie à la suite de la Première Guerre Mondiale. Selon les statistiques non officielles, la population kurde s'élèverait à 35 millions (15 à 18 millions en Turquie, 8 millions en Iran, 4 à 5 millions en Irak, 1 million en Syrie et une communauté d'environ 500 000 Kurdes réparties dans les républiques de l'ex-Union Soviétique).

Les aléas de l'histoire des Kurdes et le partage de leur territoire entre plusieurs Etats n'ont pas permis à leur langue d'être standardisée. Son développement s'est fait sur une structure polydialectale comprenant quatre dialectes apparentés : le kurmandjî, le soranî, le dimîli et le goranî. L'écriture de ces dialectes se fait en fonction de l'alphabet utilisé par l'Etat où ils sont parlés : alphabets latin en Turquie, arabe en Irak, Iran et Syrie, et cyrillique en ex-Union soviétique.

La situation sociolinguistique du kurde est fonction du degré de la dénégation de l'existence des Kurdes dans les Etats où ils sont répartis. La langue, de par sa fonction d'unification et d'instrument de communication sociale d'une communauté, apparaît dans ce contexte comme un lieu privilégié d'observation de l'établissement du parallélisme «langue / nation» et des enjeux qui lui sont liés.

Ainsi, fruit de la reconnaissance des Kurdes en Arménie et en Irak, le kurde jouit du statut de langue seconde dans ces pays. Des académies et centres de kurdologie ont été créés à Erevan, à Bagdad et dans les villes kurdes d'Irak comme Erbil ou Suleimaniye. Il est intéressant de souligner que c'est dans ces centres que d'importantes recherches ont pu être menées sur la structure grammaticale, syntaxique et phonétique du kurde.

Si, en Iran et en Syrie, cette langue n'est pas reconnue et n'a aucun statut institutionnel, c'est cependant en Turquie qu'elle subit une politique linguistique qui, depuis la Première Guerre Mondiale, se traduit par l'interdiction de son usage écrit et parfois oral. Avant d'analyser les formes de survie du kurde dans ce pays, voyons succinctement les trois principales stratégies d'étranglement pratiquées à l'égard de cette langue.

Interdiction linguistique

Dès la fondation de l'Etat turc, l'interdiction des langues minoritaires s'est révélée comme une composante fondamentale de la politique linguistique turque mise en place. Parmi les mesures légales prises dans ce sens, nous citerons seulement deux décrets-lois : le premier, promulgué le 3 décembre 1924, suit de près la constitution de la République de Turquie sur les ruines de l'empire ottoman. Il interdit toutes les écoles, associations et publications kurdes ainsi que l'utilisation du kurde dans la communication écrite. Soixante ans plus tard, la

législation va encore plus loin : sous prétexte de réglementer les publications en d'autres langues que le turc, le second décret-loi, publié le 19 octobre 1983, a officiellement érigé le turc en langue maternelle obligatoire pour tous les citoyens turcs. Point culminant d'une politique de dénégation linguistique, le décret interdit aussi, sous peine d'amende, de se livrer à toute activité visant à la diffusion des langues dont il proscrit l'usage. Dans la pratique, les formes qu'a prises la répression linguistique sont allées de simples interdits de l'utilisation du kurde dans les écoles, administrations, tribunaux jusqu'à la verbalisation des paysans kurdes en flagrant délit de productions langagières en kurde. Les faits de ce genre sont surtout attestés dans les années trente, connus pour être une époque d'une violente répression nationale et linguistique contre les ethnies et les langues minoritaires présentes sur le territoire turc.

A l'heure actuelle, une certaine ouverture du régime en Turquie a pour conséquence l'assouplissement de la répression linguistique. Cela se traduit notamment par une libéralisation qui touche la vente de cassettes de musique kurde et l'utilisation du kurde dans certaines publications. Toutefois, ces quelques signes de tolérance, dont il est à craindre qu'ils soient seulement conjoncturels, n'ont jusqu'ici pas eu de suite. En particulier, ils ne se sont jamais accompagnés d'une quelconque reconnaissance officielle du kurde, bien au contraire. Cet assouplissement a récemment montré ses limites, quand il s'est agi de le mettre à l'épreuve dans un cadre institutionnel. Nous n'en donnerons qu'un exemple récent : l'Etat turc a, le 26 avril 1997, interdit un cours de langue organisé par la Fondation Kurde pour la Recherche et la Culture, dont les statuts, reconnus et enregistrés par l'Etat, prévoient cependant explicitement l'enseignement du kurde.

Satellisation / falsification

Parallèlement à la stratégie d'interdiction linguistique, les autorités turques ont pratiqué une stratégie de satellisation / falsification. J. B. Marcellesi définit la «satellisation» comme un phénomène par lequel l'idéologie dominante tend à rattacher un système linguistique à un autre auquel on le compare et dont on dit qu'il est une «déformation» ou une «forme subordonnée» (1987). Dans le contexte analysé, le déploiement de cette stratégie semble destinée d'une part à trouver une origine turque à la langue kurde et d'autre part à créer, par un discours épilinguistique dépréciatif, des sentiments de culpabilité linguistique chez les utilisateurs de la langue cible. Dans ce but, dans les années 1930, une théorie linguistique, appelée «Théorie langue / soleil» a été diffusée avec le soutien et l'intervention directe de l'Etat turc¹. La dénomination «Langue/Soleil» trouvait sa justification dans le mythe : elle se fondait sur l'origine turque du nom de la source de vie que cet astre représente. Une telle théorie, qui, à l'instar de l'orientaliste français Hilaire de Berenton, a trouvé quelques appuis étrangers (Sineux, 1995) soutient que toutes les langues du monde dériveraient du turc. Mais ces prétentions universalistes, visant à faire du turc la langue source, avait pour objectif essentiel, à notre sens, de légitimer la satellisation du kurde. Elle a préparé en effet le terrain pour des recherches académiques destinées à prouver que cette langue n'est qu'un dialecte corrompu et déformé du turc. Certains chercheurs sont même allés jusqu'à mettre en cause le terme «kurde» lui-même, ramené pour le besoin de la démonstration, à des étymons peu

¹ Pour un exposé sur cette théorie, lire E. J. Zurcher (1985). La théorie du "langage-soleil" et sa place dans la réforme de la langue turque, in *La linguistique fantastique* (sous la direction de S. Auroux, J.-Cl. Chevalier, N. Jacques-Chaquin, CH. Marchello-Niza), pp.83-91

valorisants. Ainsi, d'après F. Kirzioglu², le terme «kurde» désignerait «le bruit que fait le cheval quand il mange de l'orge», «le bruit produit par la neige qui ne s'écrase pas». Mais la fantaisie étymologisante ne s'arrête pas là. Selon un collectif d'universitaires turcs, ce terme signifierait «tas de neige, avalanche, une sorte de hêtre dont les branches sont destinées à faire arcs, fouets, bâtons»³.

Comme dans beaucoup de situations diglossiques, le nom de la langue stigmatisée est ici associée aux valeurs naturelles : elle est représentée comme un produit de la terre et non comme un produit humain culturellement élaboré. Le déploiement de ces significations métaphoriques attribuées au terme «kurde» nous semble destiné à la déculturation, autrement dit à la déshumanisation de ce terme (Akin, 1996a).

Turquisation forcée

Cette stratégie vise essentiellement l'assimilation des enfants kurdes par l'usage obligé de la langue et de la culture turques. Elle s'est d'abord traduite par la création dans les villes kurdes d'une soixantaine d'internats régionaux pour enfants et par la mobilisation générale et forcée des adultes kurdes dans des stages intensifs d'apprentissage du turc, notamment au début des années quatre-vingt. Actuellement, la stratégie de turquisation forcée consiste à contraindre les Kurdes à l'exode vers l'ouest turcophone de la Turquie, où les autorités espèrent les assimiler plus facilement.

3. ASPECTS D'UNE AUTOGESTION LINGUISTIQUE

L'ensemble de ces stratégies montre que la politique linguistique turque à l'égard du kurde peut être comparée à une véritable tentative d'ethnocide linguistique ou de glottophagie (Calvet, 1974). Les destinataires d'un tel projet lui ont, évidemment, opposé leurs propres stratégies de résistance. On peut dire que les différents moyens adoptés par les Kurdes pour préserver leur langue d'une disparition totale relèvent d'une véritable autogestion linguistique. Il s'agit en effet de politiques linguistiques autonomes, pensées et façonnées par les locuteurs eux-mêmes, pour qui la langue devient l'ultime lieu de refuge contre tous les dangers qui menacent leur identité. Voici quelques exemples de cette autogestion linguistique qui a assuré une certaine survivance du kurde.

Utilisation du kurde dans les espaces communicatifs privés

Un des piliers de l'autogestion linguistique kurde semble constitué par la résistance qu'opposent ceux qui pratiquent cette langue pour ne pas céder à la langue dominante, dans

² *Les Kurdes des tribus turques de Dagestan- Aras-Tigre-Altay et Turkestan*, Institut de la Recherche de la Culture Turque, Ankara, 1984, p.4

³ Prof. Dr. B. Ögel, Prof. Dr. H. D. Yıldız, Prof. Dr. M. F. Kirzioglu, Prof. Dr. M. Eröz, Prof. Dr. B. Kodaman, Maître de Conférence M. A. Çay, *L'Anatolie de l'Est à l'intérieur de l'intégrité nationale turque*, Institut de la Recherche de la Culture Turque, 1985, Ankara, p.62

tous les champs de la communication verbale. Qu'il s'agisse du milieu familial, qui assure l'acquisition orale du kurde ou du cercle des relations sociales qui échappent à la langue turque, l'utilisation de la langue maternelle dans les espaces communicatifs privés a favorisé - et favorise encore - la sauvegarde de cette langue et sa transmission aux générations suivantes. Il faudrait sans doute souligner ici le rôle décisif joué par la paysannerie kurde. Dans les montagnes inaccessibles et longtemps à l'abri de la pénétration du turc par l'école, l'administration et les médias turcs, les paysans kurdes, qui représentent plus de la moitié de la population kurde de Turquie, ont beaucoup contribué à la conservation du patrimoine linguistique et culturel kurde.

Pratique écrite du kurde

L'utilisation orale du kurde dans les espaces communicatifs privés est relayée par sa pratique écrite dans les publications légales, semi-légales ou clandestines. Malgré l'interdiction de publier en kurde, de nombreuses publications kurdes ont vu le jour en Turquie, notamment dans le cercle intellectuel et celui des mouvements de libération nationale. Diffusées à partir des années soixante, ces publications ont pris un rythme croissant depuis la fin des années quatre-vingt. Si la majeure partie d'entre elles ont été saisies et leurs auteurs condamnés à des amendes et peines d'emprisonnement, elles ont cependant permis au kurde de se développer sur le plan de l'écrit. Les débats qui ont lieu dans ces publications, par exemple autour des problèmes d'orthographe, de lexique, de grammaire ont par ailleurs contribué au processus, toujours en cours, de standardisation du kurde.

Rôle de la diaspora

Enfin, la présence d'une importante diaspora, notamment en Europe, semble être un facteur positif pour la sauvegarde et la diffusion du kurde. Forte aujourd'hui de 750 000 personnes et composée de travailleurs immigrés et de réfugiés politiques, elle est située, pour l'essentiel, en Allemagne, en France, en Hollande, en Autriche, en Belgique, en Suède, au Danemark et en Norvège. Dans leur pays de résidence, les Kurdes ont créé de nombreuses structures associatives et organisent des réunions et conférences destinées à faire connaître l'existence et les spécificités de leur langue. À Paris, par exemple, un Institut kurde est fondé depuis 1984. Il mène des recherches sur la langue et la littérature kurdes et comprend notamment une commission de standardisation. Regroupant des linguistes et des philologues kurdes résidant dans plusieurs pays européens, cette commission organise des séminaires semestriels consacrés au recueil et à la création de vocabulaires dans les différents domaines scientifiques et à l'unification du kurde. Un colloque international, «La langue kurde vers l'an 2000», a été aussi organisé par cet Institut à la Sorbonne en collaboration avec l'INALCO (novembre 1993).

Parmi les apports positifs de la diaspora kurde, notons enfin une importante production littéraire en kurde, notamment de la part d'un cercle d'écrivains et d'intellectuels installés en Suède. Par ailleurs, depuis quatre ans, une chaîne de télévision, MED-TV, basée à Bruxelles, émet par satellite des programmes en kurde. Captés à l'aide d'une antenne parabolique, ces programmes (journal d'information, contes, pièces de théâtre, cours de kurde) trouvent actuellement un écho notable aussi bien dans la population kurde de la Turquie que celle de l'Irak, de l'Iran et de la Syrie. Fruit de cette dynamique qui s'est créée en dehors des

territoires kurdes, le kurde est actuellement enseigné au niveau scolaire en Suède et dans certains länders allemands.

4. CONCLUSION

La survivance d'une langue confrontée à une politique répressive est donc étroitement liée aux dynamiques sociales, aux rapports de force politiques, aux enjeux ethniques. Symbole et âme d'une communauté, la langue apparaît comme le denier rempart contre les dangers qui menacent son identité. C'est sans doute pour ces raisons que le kurde est l'une des cibles privilégiées de l'Etat turc. Conscient de l'échec relatif de ses stratégies et des mécanismes de survivance de cette langue qu'il cherche à éradiquer, le pouvoir semble aujourd'hui changer de méthode.

En effet, la guerre actuelle qui se déroule au Kurdistan a déjà causé l'exode de 5 millions Kurdes vers l'ouest turc, les immergeant ainsi, de fait, dans la langue dominante. Si cette déterritorialisation continue au rythme actuel, il est certain qu'elle entraînera des effets très négatifs sur la langue dominée. Dans ce cas de figure, la question qui se pose pour l'avenir de cette langue est de savoir dans quelle mesure une communauté coupée de ses terres ancestrales et de son contexte culturel pourra conserver sa langue.

Références bibliographiques

- Akin S. (1995). *Désignation du peuple, du territoire et de la langue kurdes dans le discours scientifique et politique turc*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, 500 p.
- (1996a). Le radical KURD dans trois écrits turcs : de sa dénégation à la (re)production de son origine, in *Travaux de Linguistique*, n°7, Publications de l'Université d'Angers, pp.75-83
- (1996b). De la représentation de la langue en tant qu'action glottopolitique, in *Questions de Glottopolitique : France, Afrique, Monde Méditerranéen*, Publications de l'Université de Rouen - URA CNRS 1164, pp.41-48
- Calvet L-J. (1974). *Linguistique et colonialisme*, Payot, Paris, 240 p.
- Chaliand G. (sous la dir.), Ghassemloou A.R., Nazdar M., Nezan K., Roosevelt JR A., Vanly I.C. (1978). *Les Kurdes et le Kurdistan*, Maspéro, Paris, 370 p.
- Guespin L. & Marcellesi J-B. (1986). Pour la glottopolitique, in *Langages*, 83, pp.5-34
- Marcellesi J.-B. (1987). L'action thématique programmée: "Individuation sociolinguistique corse" et le corse langue polynomique, *Etudes Corse*, 28, pp.5-20, Association des Chercheurs en Sciences Humaines (Domaine Corse), Corté.
- Sineux P. (1995). Thèses d'histoire et théorie de la langue-mère en Turquie à l'époque kémaliste : les contributions d'un orientaliste français, *Le Gré des langues*, n°9, pp.120-133